

Licence 3 Droit

(Montauban)

Annales

Année universitaire

2020/2021

Semestre 5 - Session 2

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

MARDI 15 JUIN 2021

Début d'épreuve : 14H00

Durée examen : 1H00

Enseignant : Isabelle DESBARATS

DROIT DU TRAVAIL

ÉCRIT A DISTANCE

CONSIGNES : Copie en format PDF obligatoirement.

- Police de caractère : Times 12 ; interligne 1,5 ; justifié
- 3 pages maximum
- La notation tiendra compte de :

Vos connaissances juridiques
Votre raisonnement juridique
L'orthographe, la grammaire et la qualité de votre style d'écriture

Ce travail est individuel. Toute tentative de plagiat sera sanctionnée

Tous les documents sont autorisés

La copie doit, obligatoirement, comporter les mentions suivantes :

- En haut à droite de la copie : la DATE
- En haut à gauche de la copie : votre NOM – PRENOM – N° ETUDIANT – la MATIERE – le NOM DE L'ENSEIGNANT

Veillez traiter le sujet suivant :

« Les travailleurs des plateformes numériques sont –ils des salariés ? Enjeux et réponses juridiques ».

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

MARDI 15 JUIN 2021

Début d'épreuve : 10H30

Durée examen : 1H00

Enseignant : Anne MARMISSE

DROIT DES GROUPEMENTS ET DES SOCIETES

ÉCRIT A DISTANCE

CONSIGNES : Copie en format PDF obligatoirement. La copie sera rédigée en times new roman 12 et ne dépassera pas deux pages.

SUJET :

Vous traiterez le cas pratique suivant :

Monsieur et Madame Marc vous consultent aujourd'hui. Ils souhaitent créer une SARL destinée à commercialiser des objets de décoration brésiliens, issus du commerce équitable.

1/ Monsieur Marc a entendu parler de la possibilité d'un apport en industrie. Expliquez et conseillez.

3/ Madame Marc aimerait savoir si elle pourrait réaliser des actes pour le compte de la société en formation.

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

MARDI 15 JUIN 2021

Début d'épreuve : 8H00

Durée examen : 1H00

Enseignant : Laurent IZAC

DROIT COMMERCIAL

ÉCRIT A DISTANCE

CONSIGNES : Copie en format PDF obligatoirement.

L'exercice proposé vise à évaluer le niveau de connaissances mais aussi la maîtrise des concepts développés dans le cours de *droit commercial*.

Pour cela, il sollicite avant tout la capacité à donner des réponses synthétiques. A l'image de celles qui pourraient être sollicitées à l'occasion d'un entretien professionnel avec un interlocuteur ayant besoin d'être informé et conseillé.

Vous répondrez à **chaque question en 20 lignes au maximum** (corps 12, le saut de ligne est autorisé et ne compte pas dans le total).

L'utilisation du cours est autorisée. L'accès à toute autre documentation est inutile et interdit.

SUJET :

Pierre envisage de lancer son activité de vente et réparation de vélos électriques en créant son entreprise.

A ce titre, il se pose deux ordres de questions :

1- On lui a conseillé de recourir au « statut d'EIRL ». Il ne maîtrise pas bien le concept et souhaiterait que lui expliquiez en quoi il consiste. De même, il apprécierait que vous l'éclairiez sur les avantages et contraintes que comporte ce procédé.

2- Il est actuellement marié sous le régime légal (communauté de biens) et voudrait connaître les incidences que cela peut avoir sur son affaire, tant dans la direction de son entreprise que sur le sort des dettes qu'il pourrait avoir à ce titre.

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

MARDI 15 JUIN 2021

Début d'épreuve : 8H00

Durée examen : 1H00

Enseignant : Florence CROUZATIER

DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES

ÉCRIT A DISTANCE

CONSIGNES : Copie en format PDF obligatoirement.

L'expression, la présentation, la grammaire et l'orthographe seront pris en compte.

SUJET :

Vous expliquerez l'importance et l'intérêt d'une garantie non juridictionnelle des libertés publiques en vous appuyant sur un exemple concret.

LICENCE DROIT ÉCONOMIE GESTION - MENTION DROIT – 3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5 - SESSION 2

Licence 3^{ème} niveau Montauban

MERCREDI 16 JUIN 2021

Début d'épreuve : 9H30

Durée examen : 1H00

Enseignant : Anne-Marie OLIVA

DROIT EUROPEEN MATERIEL

ÉCRIT A DISTANCE

CONSIGNES : Copie en format PDF obligatoirement.

Faites des réponses concises. Citez les bases juridiques (textes, jurisprudence) qui justifient vos réponses.

SUJET : Répondez à la question ci-dessous et résolvez les petits cas pratiques.

- 1) Quelle différence faites-vous entre libre prestation de services et liberté d'établissement ? Les Etats membres peuvent-ils avoir des exigences différentes à l'égard des professionnels originaires des autres Etats membres selon qu'ils exercent sur leur territoire une prestation de services ou bien qu'ils s'établissent sur ce territoire ? Si le professionnel est un avocat qui veut travailler dans un autre Etat membre que l'Etat dans lequel il a obtenu la qualification d'avocat, l'Etat d'accueil peut-il avoir les mêmes exigences relatives à la qualification professionnelle selon que l'avocat en question veut exercer une prestation de services sur son territoire ou selon qu'il veut s'y établir ? Autrement dit, qu'est-ce que l'Etat d'accueil peut exiger ou ne pas exiger ? (8 points)
- 2) M. Y a importé des voitures de Pologne en Italie. Il a commencé à vendre ces véhicules, certains en Italie et d'autres ont été immédiatement exportés vers la France. Les autorités italiennes lui réclament, pour l'ensemble de ces véhicules, le paiement d'une taxe pesant en Italie sur l'immatriculation et la mise en circulation de tout véhicule, affectée au financement d'aides versées aux entreprises automobiles qui s'engagent dans une démarche de réduction de la pollution. A votre avis, M. Y peut-il contester le paiement de cette taxe sur le fondement du droit de l'Union européenne ? (7 points)
- 3) Clea et Malou sont deux amies. Clea est italienne et Malou est française. Toutes les deux vivent en France. Elles ont rencontré leurs partenaires – Bob et Tom – en Australie. Bob et Tom sont

australiens mais aimeraient rejoindre Clea et Malou en France. Cependant, les autorités françaises leur ont refusé le droit de séjour. Pensez-vous que Clea et Malou peuvent invoquer le droit de l'Union européenne pour obtenir un droit de séjour pour leurs partenaires ? (5 points)